

VILLE DE
MONT-ROYAL



TOWN OF
MOUNT ROYAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE LUNDI 24 FÉVRIER 2014 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers : Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Daniel Robert
Louis Dumont

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 14-02-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 24 février 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 14-02-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of february 24, 2014.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19 h 4 et 1 citoyen s'adresse au conseil. La période de questions se termine à 19 h 6.

4. Adoption des procès-verbaux de la réunion extraordinaire du 16 décembre 2013, à 18 h, de la réunion ordinaire du 27 janvier 2014 et de la réunion extraordinaire du 30 janvier 2014, à 8 h 45

RÉSOLUTION N° 14-02-02

Objet : Adoption des procès-verbaux de la réunion extraordinaire du 16 décembre 2013, à 18 h, de la réunion ordinaire du 27 janvier 2014 et de la réunion extraordinaire du 30 janvier 2014, à 8 h 45

ATTENDU QUE copies des procès-verbaux de la réunion extraordinaire du 16 décembre 2013, à 18 h, de la réunion ordinaire du 27 janvier 2014 et de la réunion extraordinaire du 30 janvier 2014, à 8 h 45, du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'adopter les procès-verbaux de la réunion extraordinaire du 16 décembre 2013, à 18 h, de la réunion ordinaire du 27 janvier 2014 et de la réunion extraordinaire du 30 janvier 2014, à 8 h 45, du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 14-02-02

Subject: Adoption of Minutes of December 16, 2013 Special Meeting, at 18:00, of January 27, 2014 Regular Meeting and of January 30, 2014 at 8:45, Special Meeting

WHEREAS copies of the Minutes of December 16, 2013 Special Meeting, at 18:00, of January 27, 2014 Regular Meeting and of January 30, 2014 at 8:45, Special Meeting of the Town of Mount Royal Council, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To adopt the minutes of December 16, 2013 Special Meeting, at 18:00, of January 27, 2014 Regular Meeting and of January 30, 2014 at 8:45, Special Meeting of the Town of Mount Royal Council .

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Rapport - ressources humaines
- .2 Permis et certificats
- .3 Correspondance
- .4 Liste des commandes - 01-5000
- .5 Liste des commandes - 01-25000
- .6 Liste des achats
- .7 Liste des chèques

6. Conseil muniscolaire

Objet : Conseil muniscolaire

Le conseil muniscolaire présente au conseil municipal une demande ayant pour objet de permettre l'installation de ruches sur le territoire de la ville.

Subject : Townschool Council

School Town Council requested Town Council authorization for installation of beehives within the Town.

7. Désignation d'un membre du conseil municipal au Comité d'investissement commun - Fonds local d'investissement/Fonds local de solidarité

RÉSOLUTION N° 14-02-03

Objet : Désignation d'un membre du conseil municipal au Comité d'investissement commun - Fonds local d'investissement/Fonds local de solidarité

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

De recommander au conseil d'agglomération de nommer le conseiller Daniel Robert à titre de membre élu du Comité d'investissement commun Fonds local d'investissement/Fonds local de solidarité;

De transmettre copie de la présente résolution au CLD Les 3 Monts, à la Ville de Westmount, à l'arrondissement d'Outremont et au conseil d'agglomération.

**Vote contre: le conseiller Louis Dumont.
ADOPTÉ PAR MAJORITÉ**

RESOLUTION N° 14-02-03

Subject : Designation of a Council Member to the "Comité d'investissement commun - Fonds local d'investissement/Fonds local de solidarité"

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To recommend to the Agglomeration Council to name Councillor Daniel Robert, as elected member to the Comité d'investissement commun Fonds local d'investissement/Fonds local de solidarité;

To forward a copy of this resolution to the CLD Les 3 Monts, to the City of Westmount, to the Borough of Outremont and to the Agglomeration Council.

**Votes against : Councillor Louis Dumont.
CARRIED BY MAJORITY**

8. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

RÉSOLUTION N° 14-02-04

Objet : Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

ATTENDU QUE Conformément aux Règlements d'emprunt numéros E-0901, E-0905, E-1003, E-1101, E-1201, E-1203, E-1204, E-1301, E-1302, E-1303 et E-1103, la Ville de Mont-Royal souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal » des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 11 mars 2014, au montant de 6 753 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Mont-Royal a reçu les soumissions détaillées ci-dessous:

Nom du soumission	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.	98,73500	602 000 \$	1,45 %	2015	2,67461 %
		618 000 \$	1,50 %	2016	
		634 000 \$	1,75 %	2017	
		650 000 \$	2,15 %	2018	
		4 249 000 \$	2,50 %	2019	
RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRE INC.	98,73210	602 000 \$	1,40 %	2015	2,68842 %
		618 000 \$	1,55 %	2016	
		634 000 \$	1,85 %	2017	
		650 000 \$	2,20 %	2018	
		4 249 000 \$	2,50 %	2017	
MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION	98,68000	602 000 \$	1,40 %	2015	2,71280 %
		618 000 \$	1,60 %	2016	
		634 000 \$	1,90 %	2017	
		650 000 \$	2,25 %	2018	
		4 249 000 \$	2,50 %	2019	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,68900	602 000 \$	1,50 %	2015	2,71740 %
		618 000 \$	1,70 %	2016	
		634 000 \$	1,90 %	2017	
		650 000 \$	2,25 %	2018	
		4 249 000 \$	2,50 %	2019	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,49600	602 000 \$	1,50 %	2015	2,75302 %
		618 000 \$	1,55 %	2016	
		634 000 \$	1,85 %	2017	
		650 000 \$	2,20 %	2018	
		4 249 000 \$	2,50 %	2019	
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,58400	602 000 \$	1,40 %	2015	2,76483 %
		618 000 \$	1,60 %	2016	
		634 000 \$	1,80 %	2017	
		650 000 \$	2,20 %	2018	
		4 249 000 \$	2,55 %	2019	

ATTENDU QUE l'offre ci-haut provenant de MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. s'est avéré la plus avantageuse;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

QUE l'émission d'obligations au montant de 6 753 000 \$ de la Ville de Mont-Royal soit adjugée à MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. ;

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire, M. Philippe Roy et la trésorière, Mme Nathalie Rhéaume soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires Municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Résolution de concordance

RÉSOLUTION N° 14-02-05

RESOLUTION N° 14-02-05

Objet : Résolution de concordance

Subject : Agreement resolution

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mont-Royal souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 6 753 000 \$:

Règlement d'emprunt n°	Pour un montant
E-0901	2 376 900 \$
E-0905	5 600 \$
E-1003	47 000 \$
E-1101	94 500 \$
E-1201	2 719 700 \$
E-1203	60 400 \$
E-1204	50 600 \$
E-1204	80 000 \$
E-1301	52 400 \$
E-1302	47 600 \$
E-1303	927 200 \$
E-1103	260 200 \$
E-1003	30 900 \$
TOTAL :	6 753 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 6 753 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 11 mars 2014;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation des Territoires et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Banque Nationale du Canada, 1319 chemin Canora, Ville de Mont-Royal, Québec, H3P 2J5;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement le 11 mars et le 11 septembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17);

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Mont-Royal, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Résolution de courte échéance

RÉSOLUTION N° 14-02-06

Objet : Résolution de courte échéance

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 6 753 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros E-0901, E-0905, E-1003, E-1101, E-1201, E-1203, E-1204, E-1301, E-1302, E-1303 et E-1103 la Ville de Mont-Royal doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans à compter du 11 mars 2014; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les Règlements d'emprunt numéros E-0905, E-1003, E-1101, E-1201, E-1204, E-1301, E-1302, E-1303 et E-1103, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Ratification des débours

RÉSOLUTION N° 14-02-07

Objet : Ratification des débours

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période du 1er janvier au 31 janvier 2014:

Salaires et avantages sociaux:	1 524 170 \$
Fournisseurs:	892 685 \$
Total des déboursés:	2 416 855 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-02-07

Subject : Confirmation of Disbursements

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between January 1st and January 31st, 2014:

Salaries and fringe benefits:	\$1,524,170
Suppliers:	\$892,685
Total disbursements:	\$2,416,855.

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Remboursement au comptant d'une partie de la dette émise le 20 mars 2009 et devant être refinancée le 20 mars 2014

RÉSOLUTION N° 14-02-08

Objet : Remboursement au comptant d'une partie de la dette émise le 20 mars 2009 et devant être refinancée le 20 mars 2014

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'affecter un montant de 1 533 100 \$ de la réserve financière pour le remboursement de la dette à long terme, à titre de paiement au comptant d'une partie de la dette émise le 20 mars 2009 et devant être refinancée le 20 mars 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-02-08

Subject : Remboursement au comptant d'une partie de la dette émise le 20 mars 2009 et devant être refinancée le 20 mars 2014

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To appropriate \$1,533,100 from the Financial Reserve for the repayment of long-term debt as a cash payment of part of the debt issued on March 20, 2009 will mature and shall be refinance on March 20, 2014.

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Fourniture et livraison de lampadaires - Chemin Rockland - Rejet des soumissions

RÉSOLUTION N° 14-02-09

Objet : Fourniture et livraison de lampadaires - Chemin Rockland - Rejet des soumissions

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De rejeter les soumissions reçues pour la fourniture et livraison de lampadaires pour le Chemin Rockland (C-2013-32).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-02-09

Subject : Supply and delivery of lampstandards - Rockland Road - Tenders rejection

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To reject the tenders received for the supply and delivery of lampstandards for Rockland Road (C-2013-32).

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Peinture de lampadaires 2014

RÉSOLUTION N° 14-02-10

Objet : Peinture de lampadaires 2014

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 46 900 \$ (taxes incluses) en 2014 pour la peinture de lampadaires, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

RESOLUTION N° 14-02-10

Subject : Painting of lampstandards 2014

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$46,900 (taxes included) in 2014 for the painting of lampstandards, which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder à ÉCLAIR PLUS PEINTURE le contrat (C-2014-07) à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au montant de 44 690,61 \$ (taxes incluses) pour la saison 2014 conformément aux documents de soumission;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2014

Imputation:
02-340-00-458
Peinture de lampadaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To award to ÉCLAIR PLUS PEINTURE the contract (C-2014-07) to undertake these works with the units prices submitted for the amount of \$44,690.61 (taxes included) for the 2014 season, in accordance with the tendering documents; and

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating budget 2014

Appropriation:
02-340-00-458
"Peinture de lampadaires".

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Marquage de chaussée 2014

RÉSOLUTION N° 14-02-11

Objet : Marquage de chaussée 2014

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 65 000 \$ (taxes incluses) en 2014 pour le marquage de chaussée, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à LES ENTREPRISES JACLUC INC., le contrat (C-2014-06) à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au montant de 61 827,35 \$ (taxes incluses) pour la saison 2014, conformément aux documents de soumission;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2014

Imputation:
02-350-00-458
Services externes - Marquage de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-02-11

Subject : Traffic line marking 2014

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$65,000 (taxes included) in 2014 for traffic line marking, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to LES ENTREPRISES JACLUC INC. the contract (C-2014-06) to undertake these works, at the unit prices submitted, for the amount of \$ 61,827.35 (taxes included) for the 2014 season, in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2014

Appropriation:
02-350-00-458
"Services externes - Marquage de rues".

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Services de laboratoire pour l'année 2014

RÉSOLUTION N° 14-02-12

Objet : Services de laboratoire pour l'année 2014

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 22 000 \$ pour les services de laboratoire pour l'année 2014, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à GROUPE ABS INC. le contrat (C-2014-09) à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au prix total de 19 442,27 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat, sous réserve de l'approbation par le MAMROT du règlement d'emprunt E-1403 ;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit:

Provenance no 1:
Budget de fonctionnement 2014

Imputation:
02-310-00-419
Honoraires professionnels - autres
2 000 \$ (taxes incluses)

Provenance no 2:
Règlement d'emprunt E-1303

Imputation:
Projet 2 053
22-300-00-711
Reconstruction, réfection et resurfaçage de diverses rues résidentielles et industrielles (programme annuel) et trottoirs afférents
5 000 \$

Projet 2 063
22-300-00-711
Reconstruction de trottoirs - programme annuel
2 500 \$

Provenance no 3:
Règlement d'emprunt E-1403
Projet 2 134
22-300-00-711
Reconstruction de trottoirs - Programme annuel
5 000 \$

Projet 2 124:
22-300-00-711
Reconstruction du chemin Rockland - Phase V
4 000\$

RESOLUTION N° 14-02-12

Subject : Laboratory services for the year 2014

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$22,000 for laboratory services for the year 2014, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to GROUPE ABS INC. the contract (C-2014-09) to undertake these works with the unit prices submitted, for the total amount of \$19,442.27 (taxes included), in accordance with the tendering documents, conditional to the MAMROT approval of the loan by-law E-1403 ; and

To charge the expenses associated with this contract as follows:

Source 1:
Operating Budget 2014

Appropriation:
02-310-00-419
"Honoraires professionnels - autres "
\$2,000 (taxes included)

Source 2:
Loan by-Law E-1303

Appropriation:
Project 2 053
22-300-00-711
"Reconstruction, réfection et resurfaçage de diverses rues résidentielles et industrielles (programme annuel) et trottoirs afférents"
\$5,000

Project 2 063
22-300-00-711
"Reconstruction de trottoirs - programme annuel"
\$2,500

Source 3 :
Loan by-Law E-1403
Project 2 134
22-300-00-711
"Reconstruction de trottoirs - Programme annuel"
\$5,000

Project 2 124:
22-300-00-711
"Reconstruction du chemin Rockland - Phase V"
\$4,000

Projet 2 114:
22-300-00-711
Reconstruction, réfection et resurfaçage de diverses rues résidentielles et industrielles (programme annuel) et trottoirs afférents
3 500\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Project 2 114:
22-300-00-711
"Reconstruction, réfection et resurfaçage de diverses rues résidentielles et industrielles (programme annuel) et trottoirs afférents"
\$3,500.

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Renouvellement du contrat pour l'entretien des parcs et espaces verts

RÉSOLUTION N° 14-02-13

Objet : Renouvellement du contrat pour l'entretien des parcs et espaces verts

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 208 000 \$ pour l'entretien des parcs et espaces verts pour l'année 2014, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder le renouvellement du contrat pour «L'entretien des parcs et espaces verts» (C-2012-01) à LES ENTREPRISES J. FORGET à cette fin aux prix unitaires soumis, soit 159 082,44 \$ (taxes incluses) pour l'année 2014, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2014

Imputation:
02-761-00-459
Services externes - Travaux horticoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-02-13

Subject : Contract renewal for the Maintenance of parks and green spaces

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$208,000 for the maintenance of parks and green spaces for the year 2014, including accessory costs;

To award the contract renewal for the «maintenance of parks and green spaces» (C-2012-01) to LES ENTREPRISES J. FORGET the contract to undertake these works with the unit prices submitted, for the total amount of \$159,082.44 (taxes included) for the year 2014, in accordance to the tendering documents prepared for this contracts;

To charge the expenses related to these contracts as follows:

Source:
Operating Budget 2014

Appropriation:
02-761-00-459 "Services externes - Travaux horticoles".

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Plantation et entretien horticole des terre-pleins

RÉSOLUTION N° 14-02-14

Objet : Plantation et entretien horticole des terre-pleins

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 126 500 \$ (taxes incluses) pour la plantation et l'entretien horticole des terre-pleins pour l'année 2014, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

RESOLUTION N° 14-02-14

Subject : Plantation and horticultural maintenance of medians

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$126,500 (taxes included) for the plantation and horticultural maintenance of medians for the year 2014, including accessory costs;

D'accorder à LES ENTREPRISES LES ENTREPRISES J.FORGET ENR. le contrat (C-2014-01) à cette fin, aux prix unitaires et forfaitaires soumis, soit au prix total de 120 491,87\$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2014

Imputation:
02-761-00-459
Services externes - Travaux horticoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To award to LES ENTREPRISES J.FORGET ENR. the contract (C-2014-01) to undertake these works, with the unit and lump sum prices submitted, for the total amount of \$120,491.87 (taxes included), said works to be undertaken in accordance to the tendering documents prepared for this contract;

To charge these expenditures as follows:

Source:
Operating Budget 2014

Appropriation:
02-761-00-459
"Services externes - Travaux horticoles".

CARRIED UNANIMOUSLY

19. Tonte de gazon dans les parcs et espaces verts - Rejet de la soumission

RÉSOLUTION N° 14-02-15

Objet : Tonte de gazon dans les parcs et espaces verts - Rejet de la soumission

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

De rejeter la soumission reçue pour le contrat C-2014-03 : tonte du gazon dans les parcs et espaces verts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-02-15

Subject : Cutting of grass in the parks and green spaces - Tender rejection

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To reject the tender received for contract C-2014-03 :Cutting of grass in the parks and green spaces.

CARRIED UNANIMOUSLY

20. Fourniture, plantation et entretien des nouveaux arbres

RÉSOLUTION N° 14-02-16

Objet : Fourniture, plantation et entretien des nouveaux arbres

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 144 800 \$ en 2014 pour la fourniture, plantation et entretien de nouveaux arbres, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC. le contrat (C-2014-05) à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au prix total de 137 826,70\$ (taxes incluses) pour l'année 2014, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

RESOLUTION N° 14-02-16

Subject : Supply, planting and maintenance of new trees

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$144,800 in 2014 for the supply, planting and maintenance of new trees, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC. the contract (C-2014-05) to undertake these works with the unit prices submitted, for the total amount of \$137,826.70(taxes included) for the year 2014, in accordance with the tendering documents;

and

D'imputer les dépenses associées à ce contrat
comme suit :

To charge the expenses related to this contract
as follow:

Provenance :
Budget de fonctionnement 2014

Source:
Operating Budget 2014

Imputation :
02-762-00-459
Services extérieurs-Plantation d'arbres.

Appropriation:
02-762-00-459
"Services extérieurs-Plantation d'arbres".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

21. Fertilisation et correction d'anomalies aux arbres situés en bordure de rues et dans les parcs et espaces verts

RÉSOLUTION N° 14-02-17

RESOLUTION N° 14-02-17

**Objet : Fertilisation et correction d'anomalies
aux arbres situés en bordure de rues et dans
les parcs et espaces verts**

**Subject : Fertilization and correction of
irregularities in trees along the side of streets
and in parks and green spaces**

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy,
appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est
résolu :

It was moved by Councillor Erin Kennedy,
seconded by Councillor Daniel Robert, and
resolved:

D'autoriser une dépense de 40 000 \$ (taxes
incluses) en 2014 pour la fertilisation et
correction d'anomalies aux arbres situés en
bordure de rues et dans les parcs et espaces
verts, comprenant tous les frais accessoires, le
cas échéant;

To authorize an expense for the amount of
\$40,000 (taxes included) in 2014 for the
fertilization and correction of irregularities in
trees along the side of streets and in parks and
green spaces, which includes, as needed, all
accessory costs;

D'accorder à LES ENTREPRISES DANIEL
ROBERT INC. le contrat (C-2014-12) à cette fin,
aux prix unitaires soumis, soit au prix total de 39
390,43 \$ (taxes incluses) pour l'année 2014,
conformément aux documents d'appel d'offres
préparés pour ce contrat;

To award to LES ENTREPRISES DANIEL
ROBERT INC. the contract (C-2014-12) to
undertake these works with the unit prices
submitted, for the total amount of \$39,390.43
(taxes included) for the year 2014, in
accordance with the tendering documents; and

D'imputer les dépenses associées à ce contrat
comme suit :

To charge the expenses related to this contract
as follow:

Provenance :
Budget de fonctionnement 2014

Source:
Operating Budget 2014

Imputation :
02-762-00-457
Services extérieurs - Entretien des arbres.

Appropriation:
02-762-00-457
"Services extérieurs - Entretien des arbres".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

22. Entretien horticole du parc Connaught

RÉSOLUTION N° 14-02-18

Objet : Entretien horticole du parc Connaught

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 84 000 \$ (taxes incluses) en 2014 pour l'entretien horticole du parc Connaught, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à DESIGN PANORAMA VERT INC. le contrat (C-2014-18) à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au prix total de 79 888,44 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2014

Imputation :
02-761-00-459
Services externes - Travaux horticoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-02-18

Subject : Horticultural maintenance in Connaught park

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$ 84,000 (taxes included) in 2014 for the horticultural maintenance in Connaught park, including as needed all accessory costs;

To award to DESIGN PANORAMA VERT INC. the contract (C-2014-18) to undertake these works at the unit prices submitted, for the total amount of \$79,888.44 (taxes included), in accordance with the tendering documents, and;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2014

Appropriation:
02-761-00-459
"Services externes - Travaux horticoles".

CARRIED UNANIMOUSLY

23. Renouvellement du contrat de plantation et d'entretien des fleurs annuelles et des bulbes à floraison printanière

RÉSOLUTION N° 14-02-19

Objet : Renouvellement du contrat de plantation et d'entretien des fleurs annuelles et des bulbes à floraison printanière

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 74 800 \$ (taxes incluses) en 2014 pour la plantation et l'entretien des fleurs annuelles et des bulbes à floraison printanière comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder le renouvellement du contrat (C-2013-01) à PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC. à cette fin aux prix unitaires soumis, soit au prix total de 71 204,35 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

RESOLUTION N° 14-02-19

Subject : Contract renewal for planting and maintenance of flowers (annuals) and spring blooming bulbs

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$74,800 (taxes included) in 2014 for the planting and maintenance of annual flowers and spring blooming bulbs, which includes, as needed, all accessory costs;

To award the renewal of the contract (C-2013-01) to PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC. to undertake these works with the unit prices submitted, for a total of \$71,204.35 (taxes included), in accordance with the tendering documents; and

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2014

Imputation :
02-761-00-459
Services externes - Travaux horticoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2014

Appropriation:
02-761-00-459
"Services externes - Travaux horticoles".

CARRIED UNANIMOUSLY

24. Renouvellement du contrat d'entretien des terrains de tennis, de baseball et des chalets des parcs Mohawk et Connaught

RÉSOLUTION N° 14-02-20

Objet : Renouvellement du contrat d'entretien des terrains de tennis, de baseball et des chalets des parcs Mohawk et Connaught

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'accorder à ENTRETIEN DES COURTS DE TENNIS DI PASQUALE INC. le renouvellement, pour la saison 2014, du contrat pour l'entretien des terrains de tennis, du chalet et du terrain de base-ball au parc Mohawk et des terrains de tennis et du chalet au parc Connaught à Ville de Mont-Royal, au prix total de 144 911,61 \$ (taxes incluses);

D'imputer cette dépense jusqu'à concurrence de 144 911,61 \$ (taxes incluses) aux activités financières de 2014, poste budgétaire 02 756 01 447 (144 911,61 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-02-20

Subject : Contract Renewal for the maintenance of tennis courts, chalet and baseball field at Mohawk Park and chalet at Connaught Park

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To award to ENTRETIEN DES COURTS DE TENNIS DI PASQUALE INC. the renewal, for the 2014 season, of the contract for the maintenance of tennis courts, chalet and baseball field at Mohawk park and tennis courts and chalet at Connaught Park in Town of Mount Royal, for a total price of \$144,911.61 (taxes included);

To charge this expenditure up to \$144,911.61 (taxes included) to the 2014 financial activities, budget item No. 02 756 01 447 (\$144,911.61).

CARRIED UNANIMOUSLY

25. Renouvellement du contrat pour la programmation du camp de tennis pour 2014

RÉSOLUTION N° 14-02-21

Objet : Renouvellement du contrat pour la programmation du camp de tennis pour 2014

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'accorder à CLUB SPORTIF CÔTE-DE-LIESSE INC. le renouvellement, pour la saison 2014, du contrat pour la programmation d'un camp de tennis aux montants de 247,50 \$ par enfant par semaine de cinq (5) jours et 200 \$ par enfant par semaine de quatre (4) jours;

RESOLUTION N° 14-02-21

Subject : Contract renewal for Tennis Camp program for 2014

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To award to CLUB SPORTIF CÔTE-DE-LIESSE INC. the renewal, for the 2014 season, of the contract for the tennis camp program in the amounts of \$247.50 per child for a five (5) day week and \$200 per child for a four (4) day week;

D'imputer cette dépense jusqu'à concurrence de 80 000 \$ (taxes incluses) aux activités financières de 2014, poste budgétaire 02 756 00 448. De plus, advenant le cas que le nombre d'inscriptions dépassent le montant total de 80 000 \$, toute dépense excédentaire à ce montant sera défrayée par les revenus excédentaires perçus avec les inscriptions au camp.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To charge this expenditure up to \$80,000 (taxes included) to the 2014 financial activities, budget item 02 756 00 448. In the event that registrations exceed the amount of \$80,000, all additional costs will be covered by the additional revenues received from the registrations.

CARRIED UNANIMOUSLY

26. Renouvellement du contrat pour la programmation d'un camp de soccer pour 2014

RÉSOLUTION N° 14-02-22

Objet : Renouvellement du contrat pour la programmation d'un camp de soccer pour 2014

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'accorder à ÉCOLE DE SOCCER KYT le renouvellement, pour la saison 2014, du contrat pour la programmation d'un camp de soccer au prix total de 77 000 \$ (taxes incluses), soit 166,90 \$ par enfant par semaine de cinq (5) jours et 150.75 \$ par enfant par semaine de quatre (4) jours;

D'imputer cette dépense jusqu'à concurrence de 77 000 \$ (taxes incluses) aux activités financières de 2014, poste budgétaire 02 753 01 447. De plus, advenant le cas que le nombre d'inscriptions dépassent le montant total de 77 000 \$, toute dépense excédentaire à ce montant sera défrayée par les revenus excédentaires perçus avec les inscriptions au camp.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-02-22

Subject : Contract renewal for Soccer Camp program for 2014

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To award to ÉCOLE DE SOCCER KYT the renewal for the 2014 season, of the contract for the soccer camp program for a total price of \$77,000 (taxes included), or \$166.90 per child for a five (5) day week and \$150.75 per child for a four (4) day week;

To charge this expenditure up to \$77,000 (taxes included) to the 2014 financial activities, budget item 02 753 01 447. In the event that registrations exceed the amount of \$77,000, all additional costs will be covered by the additional revenues received from the registrations.

CARRIED UNANIMOUSLY

27. Renouvellement du contrat pour l'entretien annuel des piscines et pataugeoires de la Ville de Mont-Royal pour 2014

RÉSOLUTION N° 14-02-23

Objet : Renouvellement du contrat pour l'entretien annuel des piscines et pataugeoires de la Ville de Mont-Royal pour 2014

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser la dépense de 37 027,70 \$ (taxes incluses), en 2014, pour l'ouverture, la fermeture, la fourniture et la livraison de produits chimiques et des appels de service des plans d'eau de la Ville de Mont-Royal pour l'année 2014, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

RESOLUTION N° 14-02-23

Subject : Contract renewal for the annual maintenance of the outdoor pools in the Town of Mount Royal for 2014

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$37,027.70 (taxes included), in 2014, for the opening, closing, supply and delivery of chemical products and service calls of the pool of the Town of Mount Royal municipal pools for 2014; and all accessory costs included;

D'accorder à «ODYSSÉE AQUATIQUE LTÉE», le renouvellement du contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission soit au montant de 37 027,70 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2014

Imputation :
02-742-02-529
Piscine – entretien et réparation
23 988,39 \$ (taxes incluses)

02-742-00-648
Piscine – pièces et accessoires
13 039,31 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To award to "ODYSSÉE AQUATIQUE LTÉE" the contract renewal to undertake these works, with the unit prices submitted, for the total amount of \$37,027.70 (taxes included), in accordance to the tendering documents prepared for this contract;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2014

Appropriation:
02-742-02-529
"Piscine – entretien et réparation"
\$23 988.39 (taxes included)

02-742-00-648
"Piscine – pièces et accessoires"
\$13,039.31 (taxes included).

CARRIED UNANIMOUSLY

28. Fertilisation et entretien des terrains de soccer dans le parc du Centre des loisirs

RÉSOLUTION N° 14-02-24

Objet : Fertilisation et entretien des terrains de soccer dans le parc du Centre des loisirs

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 25 000 \$ pour la fertilisation et l'entretien des terrains de soccer dans le parc du Centre des loisirs (SMI-2014-05);

D'accorder à MULTI SURFACES-F. GIGUÈRE INC. le contrat à cette fin au montant de 23 641,52 \$ (taxes incluses), pour la saison 2014, avec option de renouvellement au gré de la ville pour la saison 2015;

D'imputer cette dépense jusqu'à concurrence de 25 000 \$ (taxes incluses) aux activités financières de 2014, numéro d'affectation 02 761 01 448.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-02-24

Subject : Fertilization and maintenance of soccer fields in Recreation Centre Park

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize a maximum amount of \$25,000 for the fertilisation and maintenance of the Recreation Centre park soccer fields (SMI-2014-05);

To award to MULTI SURFACES-F. GIGUÈRE INC. the contract to undertake these works at the price of \$23,641.52 (taxes included), for the 2014 season, with renewal option at the Town's discretion for the 2015 season;

To charge this expenditure up to \$25,000 (taxes included) to the 2014 financial activities, Appropriation No. 02 761 01 448.

CARRIED UNANIMOUSLY

29. Renouvellement - Collecte et transport des matières recyclables

RÉSOLUTION N° 14-02-25

Objet : Renouvellement - Collecte et transport des matières recyclables

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 231 000 \$ en 2014 pour couvrir les mois d'avril à décembre pour la collecte et le transport des matières secondaires récupérables, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 64 000 \$ en 2015 pour couvrir les mois de janvier à mars pour la collecte et le transport des matières secondaires récupérables, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à REBUTS SOLIDES CANADIENS INC. le renouvellement du contrat no 1 (C-2012-13) à cette fin, aux prix unitaires soumis, au montant de 266 471,91 \$ (incluant les taxes) pour la période comprise entre le 1er avril 2014 et le 31 mars 2015, conformément aux documents de soumission;

D'accorder à RCI ENVIRONNEMENT, UNE DIVISION DE WM QUÉBEC INC. le renouvellement du contrat no 2 (C-2012-13) à cette fin, aux prix unitaires soumis, au montant de 23 093,40 \$ (incluant les taxes) pour la période comprise entre le 1er avril 2014 et le 31 mars 2015, conformément aux documents de soumission;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2014

Imputation :
02-452-00-446
Services extérieurs - Collectes sélectives
231 000 \$

Provenance :
Budget de fonctionnement 2015

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville:

Imputation :
02-452-00-446
Services extérieurs - Collectes sélectives
64 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-02-25

Subject : Renewal - Collection and Transport of Recyclable Materials

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$231,000 in 2014 to cover the months of April to December for the collection and transport of recuperable materials, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize an expense for the amount of \$64,000 in 2015 to cover the months of January to March for the collection and transport of recuperable materials, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to REBUTS SOLIDES CANADIENS INC. the renewal of the contract no.1 (C-2012-13) to undertake these works, with the unit prices submitted, for the amount of \$266,471.91 (taxes included) for the period between April 1, 2014 and March 31, 2015, in accordance with the tendering documents;

To award to RCI ENVIRONNEMENT, UNE DIVISION DE WM QUÉBEC INC. the renewal of the contract no.2 (C-2012-13) to undertake these works, with the unit prices submitted, for the amount of \$23,093.40 (taxes included) for the period between April 1, 2014 and March 31, 2015, in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2014

Appropriation:
02-452-00-446
"Services extérieurs-Collectes sélectives"
\$231,000

Source:
Operating Budget 2015

Credits required for this activity will be maintained in the budget, in the following manner:

Appropriation:
02-452-00-446
"Services extérieurs-Collectes sélectives"
\$64,000.

CARRIED UNANIMOUSLY

30. Renouveaulement - Collecte et transport de résidus de jardin

RÉSOLUTION N° 14-02-26

Objet : Renouveaulement - Collecte et transport de résidus de jardin

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 122 000 \$ en 2014 pour la collecte et transport de résidus de jardin, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à REBUTS SOLIDES CANADIENS INC. le renouvellement du contrat (C-2012-16) à cette fin, aux prix unitaires soumis, au montant de 117 942 \$ (taxes incluses) pour l'année 2014, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2014

Imputation:
02-452-00-459
Résidus de jardin/ développement durable
122 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-02-26

Subject : Contract renewal - Collection and transportation of yard trimmings

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$122,000 in 2014 for the collection and transport of yard trimming residues, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to REBUTS SOLIDES CANADIENS INC. the renewal of the contract (C-2012-16) to undertake these works, with the unit prices submitted, for the amount of \$117,942 (taxes included) for the year 2014, in accordance with the tendering documents; and

To charge this expenditure as follow:

Source:
Operating Budget 2014

Appropriation :
02-452-00-459
"Résidus de jardin/ développement durable"
\$122,000.

CARRIED UNANIMOUSLY

31. Renouveaulement - Collecte et déchiquetage de branches d'arbres

RÉSOLUTION N° 14-02-27

Objet : Renouveaulement - Collecte et déchiquetage de branches d'arbres

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 35 000 \$ (taxes incluses) pour la collecte et le déchiquetage des branches, pour l'année 2014, comprenant tous les frais et accessoires, le cas échéant;

RESOLUTION N° 14-02-27

Subject : Renewal - Collection and Shredding of Tree Branches

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$35,000 (taxes included) in 2014 to execute the contract for the collection and shredding of tree branches, which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder à PAYSAGISTE ROGER MARTEL INC., le renouvellement du contrat C-2013-19 pour la collecte et le déchiquetage de branches, à cette fin, aux prix unitaires soumis, pour un montant total de 32 633,58 \$ (taxes incluses) pour l'année 2014, avec option de renouvellement au gré de la Ville pour l'année 2015, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2014

Imputation:
02-762-00-453
Intervention dû à l'agrile du frêne
35 000 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To award to PAYSAGISTE ROGER MARTEL INC., the renewal of contract C-2013-19 for the collection and shredding of tree branches, and to undertake this work with the unit prices submitted, for the total amount of \$32,633.58 (taxes included), for the year 2014, with a renewal option at the Town's discretion for 2015, in accordance to the tendering documents prepared for this contract;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2014

Appropriation:
02-762-00-453
"Intervention dû à l'agrile du frêne"
\$35,000 (taxes included).

CARRIED UNANIMOUSLY

32. Rénovations au sous-sol de l'Hôtel de Ville

RÉSOLUTION N° 14-02-28

Objet : Rénovations au sous-sol de l'Hôtel de Ville

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 783 000 \$ (taxes incluses) pour la rénovation du sous-sol de l'Hôtel de Ville, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant et de modifier le Programme triennal d'immobilisations en conséquence;

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme soit à la compagnie ARDEC CONSTRUCTION INC., le contrat (C-2013-85) à cette fin, au prix forfaitaire soumis, soit 686 400,75 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission;

D'accorder à la firme d'architecte PIERRE MORENCY ARCHITECTE le mandat de services professionnels (C-2013-300), pour la surveillance à cette fin au prix forfaitaire soumis, soit 12 589,76 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission;

D'affecter 69 504 \$ du surplus accumulé non affecté aux activités d'investissements pour financer une partie du projet de rénovation du sous-sol de l'Hôtel de Ville;

RESOLUTION N° 14-02-28

Subject : Renovation of Town Hall's basement

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$783,000 (taxes included) for the renovation of Town Hall's basement, which includes, as needed, all accessory costs and to modify the triennial capital expenditure Program accordingly;

To award to the lowest conforming tenderer ARDEC CONSTRUCTION INC. the contract (C-2013-85) to undertake these works, for the lump sum price of \$686,400.75 (taxes included), in accordance with the tendering documents ;

To award PIERRE MORENCY ARCHITECTE the professional services mandate (C-2013-300) for project surveillance to this end, for the lump sum price of \$12,589.76 (taxes included), in accordance with the tendering documents ;

To appropriate \$69,504 from the Town's accumulated surplus to investment activities for financing a portion of the renovation of Town Hall's basement;

D'autoriser un emprunt de 225 000 \$ au Fonds de roulement pour acquitter une partie de cette dépense en immobilisations et de rembourser cette somme sur une période de cinq (5) ans;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenances:

Fond de roulement : 225 000 \$

Règlement d'emprunt no E-1003: 46 785 \$

Règlement d'emprunt no E-1204: 65 000 \$

Règlement d'emprunt no E-1302: 300 000 \$

Surplus accumulé non affecté : 69 504 \$

Imputation :

Poste budgétaire 22-700-00-721 : Projet 2143

Contrats: 698 990,51 \$

Crédits: 706 288,13 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize a loan of \$225,000 from the working fund to cover a portion of this capital expenditure and to reimburse this amount over a five (5) years period;

To charge this expenditure as follows :

Sources:

Working fund: \$225,000

Loan By-law no. E-1003: \$46,785

Loan By-law no. E-1204: \$65,000

Loan By-law no. E-1302: \$300,000

Non appropriate accumulated surplus : \$69,504

Appropriation :

Budget account 22-700-00-721: Project 2143

Contracts: \$698 990.51

Credits: \$706,288.13.

CARRIED UNANIMOUSLY

33. Réfection du réseau informatique au sous-sol de l'hôtel de Ville suite aux rénovations

RÉSOLUTION N° 14-02-29

Objet : Réfection du réseau informatique au sous-sol de l'hôtel de Ville suite aux rénovations

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 12 000 \$ (taxes incluses) en 2014 pour l'achat des équipements informatiques et les services externes de câblage réseau nécessaires pour la réfection du réseau informatique suite aux travaux de rénovation dans le sous-sol de l'Hôtel de Ville;

D'accorder à SAIS Interconnexion Inc. / DATACONNECT, le plus bas soumissionnaire, le contrat pour le câblage réseau, aux prix unitaires de sa soumission, soit au prix total de 7 003,25\$ (taxes incluses);

D'autoriser la directrice générale à approuver les achats d'équipements et à faire exécuter les travaux nécessaires à ce projet jusqu'à concurrence de 12 000 \$ (taxes incluses), le tout selon les règlements, procédures et politiques de la Ville;

RESOLUTION N° 14-02-29

Subject : Network remodeling in the basement of the Town Hall following renovation

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$12,000 (taxes included) for the acquisition of computer equipment and of the external cabling services required to remodel the data network following the renovations in the Town Hall's basement;

To award to the lowest tenderer SAIS Interconnexion Inc. / DATACONNECT the contract for network cabling, with the unit prices submitted, for the amount of \$7,003.25(taxes included);

To authorize the Town Manager to approve all purchases for material and to have carried out necessary work for this project up to \$12,000 (taxes included) all in accordance with the Town's rules, procedures and policies;

D'autoriser un emprunt de 12 000\$ (taxes incluses) au Fonds de roulement pour acquitter cette dépense en immobilisation et de rembourser sur une période de cinq (5) ans.

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance :
Fonds de roulement

Imputation :
Projet 1144
Travaux informatiques à réaliser suite à de rénovations de bâtiments de la ville
Poste budgétaire: 22-100-00-761

Contrats : 7 003,25 \$ Contrats à venir: 3 496,75 \$
Crédit : 10 824,37 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize a loan of \$12,000 (taxes included) from the Working Fund to cover this capital expenditure and to reimburse this amount over a five (5) years period.

To charge this expenditure as follows:

Source :
Working Funds

Appropriation :
Project 1144
"Travaux informatiques à réaliser suite à de rénovations de bâtiments de la Ville"
Budget account: 22-100-00-761

Contract : \$7,003.25 Expected contracts: \$3,496.75
Credit : \$10,824.37.

CARRIED UNANIMOUSLY

34. Adoption de l'entente de principe entre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et Gaz Métro

RÉSOLUTION N° 14-02-30

Objet : Adoption de l'entente de principe entre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et Gaz Métro

ATTENDU QUE les municipalités sont, en vertu de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

ATTENDU QUE la Loi sur la Régie de l'énergie (L.R.Q. c. R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal de sorte qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

ATTENDU QU'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue aux conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

ATTENDU QUE depuis quatre ans, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et ses membres ont déployé des efforts considérables afin que les municipalités puissent recouvrer les coûts découlant de la présence et de l'installation des réseaux de distribution des entreprises de télécommunication et de distribution d'électricité et de gaz;

ATTENDU QU'il importe que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipement dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

RESOLUTION N° 14-02-30

Subject : Approval of Agreement in Principle between Union des Municipalités du Québec (UMQ) and Gaz Métro

WHEREAS under the Municipal Powers Act (Q.R.S., c. 47.1) municipalities manage and own the municipal right of way.

WHEREAS under the Act respecting the Régie de l'Énergie (R.S.Q., c. R-6.01), the natural gas distributor has the right to access the municipal territory to deploy and maintain distribution networks;

WHEREAS it is also provided that installation of such networks within a municipality shall be done on conditions agreed between the distributor and the municipality or, failing agreement, on conditions set by the Régie de l'Énergie;

WHEREAS for four years, the Union des Municipalités du Québec (UMQ) and its members have made considerable efforts so that municipalities may recover the costs associated with the presence and installation of telecommunication, power and gas distribution networks;

WHEREAS it is important for each party, whether a municipality, a taxpayer or a gas distribution company, to pay its fair share of the costs associated with the presence of equipment on the municipal right of way or their delocalization upon request by the municipality;

ATTENDU QUE l'entente prévoit une indemnisation des coûts assumés par les municipalités selon un ratio de 2 % du coût des travaux effectués par Gaz Métro sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur de gaz;

ATTENDU QUE le 15 septembre dernier, le conseil d'administration de l'UMQ a entériné le principe et les conditions de l'entente;

ATTENDU QUE l'UMQ et Gaz Métro ont convenu que l'entente prendrait effet à la date de son approbation par le CA de l'UMQ, soit le 15 septembre 2013;

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'accepter les conditions définies par l'entente de principe entre l'UMQ et Gaz Métro telles que soumises;

De transmettre copie de cette résolution à l'UMQ et à Gaz Métro.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

WHEREAS the agreement provides for compensation of costs incurred by municipalities on the basis of a 2% ratio of the cost of the work performed by Gaz Métro within the municipality;

WHEREAS the agreement also provides for cost sharing taking into account asset depreciation when a municipality must require delocalization of gas distribution networks;

WHEREAS on September 15, 2013, UMQ's board of directors approved the agreement's principle and conditions;

WHEREAS the UMQ and Gaz Métro established that the agreement would take effect on the date of its approval by UMQ's BOD, i.e. on September 2013;

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To accept the conditions set out in the agreement in principle between the UMQ and Gaz Métro as submitted;

To forward copies of this resolution to the UMQ and Gaz Métro.

CARRIED UNANIMOUSLY

35. Procès-verbaux du Comité Consultatif d'Urbanisme

RÉSOLUTION N° 14-02-31

Objet : Procès-verbaux du Comité Consultatif d'Urbanisme

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

De prendre acte, conformément aux règlements N° 1314 et N°1317, du procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2014 du Comité Consultatif d'Urbanisme;

D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de sa réunion tenue le 31 janvier 2014:

Plan N°1 : 1387, Athlone pour « Café-terrace (permis temporaire, renouvelable annuellement)»;

Plan N°3 : 148, Portland pour « Ajout d'un solarium sur la cour arrière »; sous réserve « sans fondations, oblige à ce que l'ouverture entre l'ajout et la maison soit réduite (3.5m²). La structure doit être repensée pour des piliers en ciment »;

RESOLUTION N° 14-02-31

Subject : Planning Advisory Committee Minutes

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To receive, in accordance with by-laws No.1314 and No.1317, the minutes of the January 31, 2014 meeting of the Planning Advisory Committee;

To approve the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on January 31, 2014:

Plan No.1: 1387 Athlone for "Café-terrace (temporary permit, annually renewable)";

Plan No.3: 148 Portland for "Addition of a solarium on the backyard"; Subject to: "Without foundations: must reduce opening between addition and home (3.5m²). Structure to be revised to concrete pillars";

Plan N°4 : 118, Dobie pour « Agrandissement d'une ouverture dans le mur arrière pour installer une porte patio »;

Plan N°5 : 5550-5592, Ferrier pour « Plan préliminaire – agrandissement aux deux bâtiments (sur façades à l'arrière) »;

Plan N°7 : 800, Churchill pour « Modifications apportées au permis émis – détails sur la cheminée, toiture de la véranda arrière et ajout de la pierre aux murs arrière et latéraux »;

Plan N°9 : 64, Roselawn pour « Re-soumission de la forme du toit du vestibule »;

Plan N°10 : 620, Inverness pour « Agrandissement latéral »; « Suggestion d'inversion des couleurs de la finition en bois »;

Plan N°11 : 143, Thornton pour « Modification au permis émis – forme du toit du vestibule ».

Vote contre: le conseiller Louis Dumont.

ADOPTÉ PAR MAJORITÉ

36. Adoption du Règlement no E-1401 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 105 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant

RÉSOLUTION N° 14-02-32

Objet : Adoption du Règlement no E-1401 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 105 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement n° E-1401 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 105 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant a été précédé d'un avis de motion donné le 27 janvier 2014;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil assistant à la présente séance ont déclaré l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'adopter, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le Règlement n° E-1401 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 105 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Plan No.4: 118 Dobie for "Enlarging of a rear facade opening to install a patio door";

Plan No.5: 5550-5592 Ferrier for "preliminary plan – extension to both buildings (on the rear facades)";

Plan No.7: 800 Churchill for " Modifications to issued permit – details on the chimney, roof of the rear veranda and stone added on the rear and side walls";

Plan No.9: 64 Roselawn for "Resubmission of the vestibule's roof design";

Plan No.10: 620 Inverness for "Side extension"; "suggest switch of colors for the wood finish";

Plan No.11: 143 Thornton for "Modification to issued permit – Vestibule's roof design".

Votes against : Councillor Louis Dumont.

CARRIED BY MAJORITY

RESOLUTION N° 14-02-32

Subject : Adoption of By-law No. E-1401 to authorize an expenditure and a loan of \$ 105,000 for the purchase of rolling stock

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), By-law No.E-1401 to authorize an expenditure and a loan of \$ 105,000 for the purchase of rolling stock was preceded by a notice of motion given on January 27, 2014;

WHEREAS every member of Council in attendance at the present sitting has stated having read the by-law and waives its reading;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To adopt, in accordance with Section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., Chapter C-19), By-law No.E-1401 to authorize an expenditure and a loan of \$ 105,000 for the purchase of rolling stock.

CARRIED UNANIMOUSLY

37. Adoption du Règlement no E-1402 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 967 000 \$ pour l'entretien des bâtiments et équipements municipaux

RÉSOLUTION N° 14-02-33

Objet : Adoption du Règlement no E-1402 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 967 000 \$ pour l'entretien des bâtiments et équipements municipaux

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement n° E-1402 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 967 000 \$ pour l'entretien des bâtiments et équipements municipaux a été précédé d'un avis de motion donné le 27 janvier 2014;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil assistant à la présente séance ont déclaré l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'adopter, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le Règlement n° E-1402 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 967 000 \$ pour l'entretien des bâtiments et équipements municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-02-33

Subject : Adoption of By-law No. E-1402 to authorize an expenditure and a loan of \$967,000 for municipal building maintenance and equipment

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), By-law No. E-1402 to authorize an expenditure and a loan of \$967,000 for municipal building maintenance and equipment was preceded by a notice of motion given on January 27, 2014;

WHEREAS every member of Council in attendance at the present sitting has stated having read the by-law and waives its reading;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To adopt, in accordance with Section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., Chapter C-19), By-law No. E-1402 to authorize an expenditure and a loan of \$967,000 for municipal building maintenance and equipment.

CARRIED UNANIMOUSLY

38. Adoption du Règlement no E-1403 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 8 635 000 \$ pour des travaux d'infrastructures municipales

RÉSOLUTION N° 14-02-34

Objet : Adoption du Règlement no E-1403 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 8 635 000 \$ pour des travaux d'infrastructures municipales

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement n° E-1403 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 8 635 000 \$ pour des travaux d'infrastructures municipales a été précédé d'un avis de motion donné le 27 janvier 2014;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil assistant à la présente séance ont déclaré l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

RESOLUTION N° 14-02-34

Subject : Adoption of By-law No. E-1403 to authorize an expenditure and a loan of \$8,635,000 for municipal infrastructure work

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), By-law No. E-1403 to authorize an expenditure and a loan of \$8,635,000 for municipal infrastructure work was preceded by a notice of motion given on January 27, 2014;

WHEREAS every member of Council in attendance at the present sitting has stated having read the by-law and waives its reading;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

D'adopter, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le Règlement n° E-1403 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 8 635 000 \$ pour des travaux d'infrastructures municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 39. Adoption du Règlement no E-1404 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 400 000 \$ pour des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout**

RÉSOLUTION N° 14-02-35

Objet : Adoption du Règlement no E-1404 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 400 000 \$ pour des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement n° E-1404 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 400 000 \$ pour des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout a été précédé d'un avis de motion donné le 27 janvier 2014;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil assistant à la présente séance ont déclaré l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'adopter, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le Règlement n° E-1404 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 400 000 \$ pour des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 40. Adoption du Règlement no 1384-23 modifiant le Règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la signalisation routière et à certains changements de direction**

RÉSOLUTION N° 14-02-36

Objet : Adoption du Règlement no 1384-23 modifiant le Règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la signalisation routière et à certains changements de direction

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement n° 1384-23 modifiant le Règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la signalisation routière et à certains changements de direction a été précédé d'un avis de motion donné le 27 janvier 2014;

To adopt, in accordance with Section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., Chapter C-19), By-law No. E-1403 to authorize an expenditure and a loan of \$8,635,000 for municipal infrastructure work.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 14-02-35

Subject : Adoption of By-law No. E-1404 to authorize an expenditure and a loan of \$1,400,000 for the rehabilitation of water and sewer mains

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), By-law No. E-1404 to authorize an expenditure and a loan of \$1,400,000 for the rehabilitation of water and sewer mains was preceded by a notice of motion given on January 27, 2014;

WHEREAS every member of Council in attendance at the present sitting has stated having read the by-law and waives its reading;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To adopt, in accordance with Section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., Chapter C-19), By-law No. E-1404 to authorize an expenditure and a loan of \$1,400,000 for the rehabilitation of water and sewer mains.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 14-02-36

Subject : Adoption of By-law No. 1384-23 to amend Traffic and parking By-law No. 1384 with respect to Traffic signs and dispositions relating to direction changes

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), By-law No. 1384-23 to amend Traffic and parking By-law No. 1384 with respect to Traffic signs and dispositions relating to direction changes was preceded by a notice of motion given on January 27, 2014;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil assistant à la présente séance ont déclaré l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'adopter, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le Règlement n° 1384-23 modifiant le Règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la signalisation routière et à certains changements de direction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

41. **Adoption du Règlement no 1310-169 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 par l'addition de l'usage « 6412 - lave-auto à la main » dans la zone C-202 et l'établissement des dispositions particulières à cet usage (chemin Manella et boulevard Décarie)**

RÉSOLUTION N° 14-02-37

Objet : Adoption du Règlement no 1310-169 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 par l'addition de l'usage « 6412 - lave-auto à la main » dans la zone C-202 et l'établissement des dispositions particulières à cet usage (chemin Manella et boulevard Décarie)

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement n° 310-169 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 par l'addition de l'usage « 6412 - lave-auto à la main » dans la zone C-202 et l'établissement des dispositions particulières à cet usage a été précédé d'un avis de motion donné le 16 décembre 2013;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil assistant à la présente séance ont déclaré l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'adopter, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le Règlement n° 310-169 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 par l'addition de l'usage « 6412 - lave-auto à la main » dans la zone C-202 et l'établissement des dispositions particulières à cet usage.

Vote contre: le conseiller Louis Dumont.

ADOPTÉ PAR MAJORITÉ

WHEREAS every member of Council in attendance at the present sitting has stated having read the by-law and waives its reading;

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To adopt, in accordance with Section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., Chapter C-19), By-law No. 1384-23 to amend Traffic and parking By-law No. 1384 with respect to Traffic signs and dispositions relating to direction changes.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 14-02-37

Subject : Adoption of By-law No. 1310-169 to amend Zoning By-law No. 1310 by adding the use "6412 - hand car wash" in zone C-202 and defining the particular requirements for this use (Manella Road and Décarie Boulevard)

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), By-law No.1310-169 to amend Zoning By-law No. 1310 by adding the use "6412 - hand car wash" in zone C-202 and defining the particular requirements for this use was preceded by a notice of motion given on December 16, 2013;

WHEREAS every member of Council in attendance at the present sitting has stated having read the by-law and waives its reading;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To adopt, in accordance with Section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., Chapter C-19), By-law No. 1310-169 to amend Zoning By-law No. 1310 by adding the use "6412 - hand car wash" in zone C-202 and defining the particular requirements for this use.

Votes against : Councillor Louis Dumont.

CARRIED BY MAJORITY

42. Avis de motion du Projet de règlement no 1419-2 modifiant le Règlement no 1419 sur l'aqueduc en ce qui a trait aux périodes d'arrosage dans les zones industrielles

Objet : Avis de motion du Projet de règlement no 1419-2 modifiant le Règlement no 1419 sur l'aqueduc en ce qui a trait aux périodes d'arrosage dans les zones industrielles

Subject : Notice of motion of Draft By-law No. 1419-2 to amend Water supply By-law No. 1419 with respect to watering periods in industrial zones

La conseillère Minh-Diem Le Thi donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une séance subséquente, le Projet de règlement no 1419-2 modifiant le Règlement no 1419 sur l'aqueduc en ce qui a trait aux périodes d'arrosage dans les zones industrielles.

Councillor Minh-Diem Le Thi gives notice of motion that he will introduce for adoption at a future sitting of the Council, the Draft By-law No. 1419-2 to amend Water supply By-law No. 1419 with respect to watering periods in industrial zones.

43. Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Objet : Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Subject : Report on Decisions rendered by the Agglomeration Council

Le maire Philippe Roy fait rapport des décisions prises lors des dernières séances du conseil d'agglomération.

Mayor Philippe Roy reported decisions taken at the Agglomeration's Council meetings.

44. Orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 14-02-39

RESOLUTION N° 14-02-39

Objet : Orientations du conseil au conseil d'agglomération

Subject : Orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 27 février 2014 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001);

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the February 27, 2014 regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (R.S.Q., chapter E-20.001);

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 27 février 2014 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie, et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the February 27, 2014 agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during this meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

45. Affaires diverses

Les membres du conseil informent les personnes présentes de sujets et d'événements passés ou à venir.

46. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 21 h 14 et 11 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 21 h 48.

47. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 14-02-39

RESOLUTION NO. 14-02-39

Objet : Levée de la séance

Subject: Closing of Meeting

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

De lever la séance à 21 h 48.

To close meeting at 21:48.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

Le maire,

Le greffier,

(s) Philippe Roy

(s) Alexandre Verdy

Philippe Roy

Alexandre Verdy